



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0709 du 29/06/2020

Arrêté du 26 février 2020

ARRETE PORTANT REINTEGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES
FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration et affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe.

Date d'application : 27/04/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant réintégration et affectation d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques, hors classe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : L'inspecteur divisionnaire des finances publiques, hors classe dont le nom suit est réintégré dans son corps d'origine et affecté dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Prénom	NOM	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
Didier	HESPEL	810763	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 En détachement	DRFiP des hauts-de-France et du département du Nord Emploi administratif	27/04/2020

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 26 FÉVRIER 2020
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
 L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES,
 ADJOINT AU CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CHARLES RAVET

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Jérôme FOURNEL	